

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

ON S'ABONNE :  
à Cahors, bureau du Journal,  
chez A. LAYTOU, imprimeur,  
ou en lui adressant franco un mandat  
sur a poste.  
PRIX DE L'ABONNEMENT :  
LOT, AVEYRON, CANTAL,  
HAUTE-LOIRE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE,  
TARN-ET-GARONNE :  
Un an, 16 fr.  
Six mois, 9 fr.  
Trois mois, 5 fr.  
AUTRES DÉPARTEMENTS :  
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
L'abonnement part du 1er ou du 16

25 centimes la ligne  
RÉCLAMES,  
50 centimes la ligne  
Les Annonces et Avis sont reçus  
à Cahors, au bureau du Journal  
rue de la Mairie, 6, et se paient  
d'avance.  
— Les Lettres ou paquets non  
affranchis sont rigoureusement re-  
fusés.  
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.		
FOIRES.		
DATE	JOURS	PL. VER.
4	Jeu. s.	St-Jeanne.
5	Samedi	s. Agathe.
6	Vendr.	s. Hyacinthe.

  

LUNAISONS.		
Q.	D.	Q.
2.	à 7 h.	48' du mat.
3.	à 9 h.	58' du mat.
4.	à 11 h.	18' du soir.
5.	à 10 h.	12' du soir.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.  
M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.  
**L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE**

SERVICE DES POSTES.		
DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
8 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux).	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Périgueux).....	4 h. 30 m. du s.
	Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
	Cazals (Gourdon, Martel, Sarat).	
10 heures du soir.	Cabrèrets (St-Géry).....	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne)	

Cahors, le 30 Janvier 1864.

## BULLETIN

Le désaccord qui existe à Berlin, entre le gouvernement et les députés, vient de motiver la résolution prise par M. de Bismark de renvoyer la nouvelle Chambre. — Partout ailleurs, lorsqu'un ministère est en opposition avec les représentants de la nation sur les questions d'intérêt public, il se retire, et le chef de l'état l'approuve : l'Espagne en fournit aujourd'hui un exemple. — En Prusse, on agit différemment : M. de Bismark dit à la chambre « qu'il renonce à l'espoir de s'entendre avec elle sur les affaires du pays, et qu'il se croit obligé d'en prendre, seul, la direction et la responsabilité. » Et, partant, il renvoie la chambre.

Avant de se séparer, le président a fait entendre à la chambre une vive allocution; en voici quelques passages :

« Le peuple sait à qui en est la faute si cette session si remplie de travaux pénibles n'a pas eu le résultat désiré. La lutte provoquée par la réorganisation illégale de l'armée et une administration sans budget continue toujours, bien que la Chambre ait été réélue trois fois, et cette lutte prend constamment de plus grandes proportions. L'achèvement de la Constitution est arrêté; les principes libéraux de 1853 sont abandonnés; ces paroles royales : « Il faut que le monde sache que la Prusse est prête à protéger par tout le droit » s'effacent dans notre pays comme en Allemagne... Mais la Constitution jurée est la bannière victorieuse autour de laquelle se rallie le peuple prussien, et qu'il défendra par tous les moyens légaux contre les actes illégaux. »

Le président a terminé son allocution aux cris de : Vive le Roi! vive la constitution! vive le peuple constitutionnel de la Prusse!

La clôture de la session des chambres prussiennes cause une assez vive sensation dans le monde politique. Cependant, on persiste à croire que cet incident, quelque grave qu'il soit, n'aura

sur la situation aucune fâcheuse conséquence intérieure du pays.

Très prochainement vont avoir lieu les élections pour le Rigsraad ou assemblées communes du Danemark et du Schleswig. Immédiatement après seront convoqués les états du Holstein.

En attendant, les troupes austro-prussiennes continuent leurs mouvements : il est déjà passé par Hambourg de 15 à 20 mille Prussiens.

Le Morning-Post dit que l'alliance de l'Angleterre, de la France, de la Russie, de la Suède et de l'Italie est le seul moyen de garantir l'intégrité du Danemark.

Malgré les déclarations pacifiques du gouvernement de Turin, on ne cesse pas de prendre, à Vienne, des précautions en vue d'une agression sur le Mincio ou dans l'Adriatique. Une correspondance de Vérone fait connaître que l'on prépare dans cette ville des logements pour douze mille hommes, incessamment attendus à titre de renfort de la garnison, laquelle est déjà très-considérable.

Plusieurs combats sanglants nous sont signalés par les dépêches de Cracovie. Si l'avantage n'est pas toujours du côté des Polonais, il est certain que l'insurrection se montre partout forte et vive et que ses soldats sont déterminés à vaincre ou à mourir. Nous lisons à ce sujet dans le Journal de Posen :

Encore un chef intrépide, M. Nowichi, qui a été tué! Il est mort en véritable héros. Avec son sabre, il avait coupé les lances des cosaques qui voulaient le prendre vivant, et il avait blessé grièvement plusieurs de ses adversaires. Voyant qu'il ne pouvait plus se défendre, et ne voulant pas tomber vivant entre les mains de ses ennemis, il dit aux cosaques, en montrant sa bourse : J'ai là une grosse somme, mais vous ne l'aurez qu'après m'avoir tué. Les cosaques ne se firent pas dire deux fois, et percèrent de trois coups de lance la poitrine du malheureux jeune homme. Un d'eux lui trancha la tête.

festations en sa présence; mais mon cœur, qui débordait de félicité, éclatait, s'il lui fallait la comprimer! car, dans mon délaînement, je n'aime que ma mère, l'infortunée Pologne!

— Pauvre femme, si jeune et déjà délaissée! L'Empereur m'a parlé de votre triste sort. Marie-Thérèse tout absorbée par la pensée d'un projet de mariage, ne s'aperçut pas qu'elle tressaillait de tous ses membres.

— Vous êtes beaucoup trop jeune pour rester veuve! reprit-elle. Dieu a créé la femme pour être épouse et mère, pour aimer un mari et pour donner des enfants à sa famille et à l'Etat. Heureuse celle qui est appelée à remplir cette sainte mission, sans que le destin, lui ait imposé, en outre, d'autres soucis et d'autres devoirs plus difficiles!

Et Marie-Thérèse avait tourné involontairement ses regards vers le portrait de l'empereur François, appendu entre deux fenêtres.

— Les couronnes et les grandeurs terrestres ne sont pas à envier, continua-t-elle, car les premières sont très-lourdes, et les autres nous coûtent bien des douleurs et des déceptions. Mais le sort d'une femme heureuse qui aime son mari, est digne d'envie, et quand je la vois au milieu de ses enfants, elle est, à mes yeux, le symbole du bonheur terrestre. Il faut donc vous marier, et je me charge de vous choisir un mari digne de vous, un riche et brillant parti.

— Madame, je suis pauvre, et jamais je ne supporterai l'humiliation d'entrer pauvre dans le palais d'un riche époux.

— Il n'en sera pas ainsi non plus! Je chargerai mon envoyé à Saint-Petersbourg d'intercéder auprès de Catherine pour vous faire rendre vos immenses biens, injustement confisqués par le gouvernement russe. Ce serait un acte de justice expiatoire de bien

Pour mettre les Russes dans l'impossibilité d'opérer leur mouvement de concentration, les insurgés ont enlevé les rails du chemin de fer de Varsovie à Vienne, dans les environs de Nowosk. Les Russes sont parvenus à rétablir la circulation.

L'archiduc Maximilien doit être rendu, dit-on, dans le mois de Paris à la fin de S. A. I. est attendue à Paris de mars, et février ou dans les premiers jours de mars.

On reçoit, par voie d'Angleterre, des nouvelles du Mexique portant que les troupes de Juarez ont été complètement battues et que l'ex-dictateur est en fuite.

Le jeune roi des Hellènes, va-t-il, ainsi qu'il en a le droit, dissoudre l'assemblée avec laquelle il ne peut régner, ou bien fera-t-il trancher la question par le suffrage universel? Telle est déjà la situation faite au roi Georges. Les hommes sensés ne voient le salut de la Grèce que dans une franche manifestation populaire.

En Amérique, les nouvelles du théâtre de la guerre sont sans intérêt. Aucune des deux armées, dit la dépêche, n'a fait de mouvement important.

M. Thiers a été repoussé par 201 voix contre 47. C'est pour la troisième fois que le Corps législatif s'associe énergiquement, sur la question du Mexique, à la politique de l'Empereur. Cette nouvelle adhésion, après l'attaque violente des partis, est plus significative que les précédentes. La France applaudira à ce vote; car elle voit que la vérité est où a été le sentiment du devoir, de l'honneur national, des intérêts de la nation; elle est avec l'Empereur, qui, en obtenant toutes satisfactions pour notre honneur et toutes garanties pour l'avenir termine l'œuvre de la guerre par l'œuvre de la civilisation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

L'amendement proposé par M. Thiers a été repoussé par 201 voix contre 47. C'est pour la troisième fois que le Corps législatif s'associe énergiquement, sur la question du Mexique, à la politique de l'Empereur. Cette nouvelle adhésion, après l'attaque violente des partis, est plus significative que les précédentes. La France applaudira à ce vote; car elle voit que la vérité est où a été le sentiment du devoir, de l'honneur national, des intérêts de la nation; elle est avec l'Empereur, qui, en obtenant toutes satisfactions pour notre honneur et toutes garanties pour l'avenir termine l'œuvre de la guerre par l'œuvre de la civilisation.

Pour extrait : A. LAYTOU.

## Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).  
Londres, 28 janvier.

On lit dans le Morning-Post :  
— La flotte du canal est appelée pour recevoir l'ordre de faire des préparatifs militaires. L'artillerie est disposée pour le service. Les autorités militaires et navales sont avisées. Les moyens de transport pour le Danemark sont faciles. Heligoland sera une base utile d'opérations. Les Allemands apprendront bientôt qu'il faut nous prendre au sérieux.

Francfort, 28 janvier.  
Dans la séance tenue aujourd'hui par la diète germanique, la Hesse-Electorale doit proposer l'ordre du jour sur le rapport de M. Von der Pfordten, relatif à la question de succession des duchés. L'Autriche et la Prusse combattent les conclusions de ce rapport.

Copenhague, 28 janvier.  
— La chambre danoise a discuté l'Adresse.

Le président du conseil, répondant à une question de M. Plong, a dit :  
Il est difficile d'indiquer l'arrangement qu'on accepterait et il serait beaucoup plus facile d'indiquer celui qu'on n'accepterait pas. Quant à moi, je ne voudrais ni d'un Sleswig-Holstein uni, ni d'un Sleswig indépendant, ni d'un partage du Sleswig.

Le projet d'Adresse a été voté à l'unanimité par le Landsting.

Londres, 27 janvier.  
Le gouvernement anglais a résolu d'augmenter son escadre dans la Méditerranée.

Dans le cas où les hostilités commerciales sur l'Eider, cette escadre serait envoyée immédiatement dans l'Adriatique.

Madrid, 27 janvier.  
Aujourd'hui, à la chambre, sur une question d'ordre, 41 députés contre 34 ont émis un vote de blâme contre le président.

L'agitation est générale.

Hambourg, 28 janvier.  
On mande de Kiel, en date d'hier, aux Nouvelles de Hambourg, que l'avant-garde prussienne, que le maréchal en avant. C'est demain, probablement, que commenceront les mouvements des troupes vers le canal de l'Elbe.

Berlin, 28 janvier.  
Des lettres de Varsovie, en date du 25, annoncent la publication, dans le journal officiel, d'une instruction du général de Berg, d'après laquelle la Pologne

mari qui vous plaira et que vous aimerez!  
— Votre Majesté me pardonnera d'oser la contredire, répliqua froidement la comtesse. J'ai fait un serment solennel sur le tombeau de ma mère : tant que je pourrai être utile à la Pologne, je vivrai pour ma patrie; si son malheur devient tel qu'elle n'ait plus besoin de ses enfants, je mourrai; si elle redevient libre et heureuse, je me retirerai dans un cloître pour ne faire que remercier le ciel de son bonheur. Je suis donc déjà fiancée : la fiancée de la mort ou du ciel.

— La fiancée du ciel! Il ne m'appartient pas de vous détourner ni de vous blâmer d'un pareil vœu; nous veillerons à ce que vous puissiez l'accomplir. Elle congédia la comtesse d'un signe de tête affectueux et lui donna sa main à baiser.

— Son Excellence le prince Kaunitz! s'écria le hussard de la chambre, au moment où la comtesse, arrivée près de la porte, s'inclinait pour saluer une dernière fois.

— Puis-je entrer, Majesté! demanda Kaunitz.  
— Le prince sait que ma porte ne lui est jamais interdite, répondit vivement l'Impératrice.

— En se croisant avec la comtesse, Kaunitz fixa sur elle son regard froid, et un sourire ironique vint contracter ses lèvres; puis il s'avança vers Marie-Thérèse, qui venait de se rasseoir sur son fauteuil.

— Une victoire de la diplomatie. —  
— Madame, c'est une vertu bien difficile que la raison, dit Kaunitz à Marie-Thérèse. Il faut avoir beaucoup vu et beaucoup souffert pour devenir enfin raisonnable, et alors même se laisse-t-on quelquefois encore entraîner par son cœur, comme il nous est arrivé tout récemment à nous-mêmes! Par un

## FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 30 janvier 1864.

### UN ÉPISODE DU RÈGNE DE

# MARIE-THÉRÈSE

NOUVELLE HISTORIQUE

D'APRÈS L. MUHLBACH.

PAR LA VICOMTESSE DE LERCHY.

— Marie-Thérèse. —

(Suite.)

— Vous blasphémez, dit l'Impératrice d'un ton sévère en faisant le signe de la croix. Je ne suis que l'humble servante du Seigneur, et je pense accomplir sa volonté en m'intéressant à la Pologne. N'ayant pour mobile ni l'ambition, ni la vanité, je n'écoute que mes convictions et mon cœur; au ssi, je le répète, les confédérés peuvent compter sur moi, car eux seuls en Pologne possèdent encore le sentiment de l'honneur et de la loyauté.

— Ils voulaient mourir avec ce sentiment; maintenant ils vivront! s'écria la comtesse rayonnante de joie. Ah! que Votre Majesté me pardonne ces mani-

La reproduction est interdite.

serait désormais administrée militairement.

Vienne, 27 janvier

Le *Wanderer* donne les nouvelles suivantes de la Pologne :

Le succès obtenu par les détachements de Poninski et Wroblewski, à Sietaniec, près de la forteresse de Zamosc, se confirme pleinement. — L'insurrection grandit dans le palatinat de Lublin. De nouveaux détachements se forment et sont composés surtout de cavalerie.

Les hôpitaux, soutenus par la bienfaisance privée, sur les frontières de la Galicie, pour les blessés polonais, ont été supprimés par ordre supérieur et les malades transportés, malgré dix-huit degrés de froid.

Bucharest, 28 janvier.

L'affaire des couvents est complètement terminée. Les 51 millions, fixés comme indemnité aux communautés des lieux-saints, seront couverts par l'emprunt au taux de 88 fr. et à 7% d'intérêt voté hier par la chambre.

Pour extrait : A. LAYTOU.

D'après des informations que nous avons lieu de croire exactes, le total des souscriptions à l'emprunt de 300 millions de francs s'élève, en nombres ronds, à quatre milliards huit cent millions de francs.

L'emprunt a par conséquent été souscrit seize fois.

Cette manifestation de la confiance nationale et de la richesse publique dépasse toutes prévisions. D'une part elle répond avec énergie aux inquiétudes affectées des partis hostiles, de l'autre, elle affirme de nouveau devant la France et devant l'Europe la grandeur et l'incomparable puissance du régime impérial.

(Constitutionnel.) AUGUSTE VITU.

Le paragraphe de l'adresse relatif à la Pologne, a été mis en discussion au Corps législatif. On sait que l'opposition présente deux amendements : l'un qui réclame la protection armée de la France en faveur de la Pologne ; l'autre, qui demande la reconnaissance des insurgés comme belligérants. Tout porte à croire que la majorité, confiante dans la prudence et dans les sympathies du gouvernement de l'Empereur, s'en tiendra au paragraphe de l'adresse, rectifié d'ailleurs en ce qu'il avait de trop bienveillant pour la Russie.

Des négociations très actives ont lieu en ce moment, entre Paris et Londres, dans le but de prévenir un conflit armé dans le Sleswig-Holstein. Le gouvernement britannique irait jusqu'à menacer la Prusse et l'Autriche d'une intervention militaire en faveur du Danemark. De son côté, la France insisterait pour un arbitrage des grandes puissances. A l'heure où nous écrivons, il n'est arrivé aucune dépêche de Berlin ni de Vienne. On espère toujours qu'une conflagration sera évitée.

COMLOT DES QUATRE ITALIENS.

En opposition avec les indications de plusieurs journaux nous pouvons annoncer que l'affaire relative au complot projeté contre la vie de l'Empereur ne viendra qu'aux secondes assises de février. Le supplément d'instruction auquel il est procédé en Suisse motive cet ajournement.

Une feuille tessinoise rapporte les renseignements ci-après au sujet de l'enquête de Lugano :

noble sentiment qui fait tant d'honneur à Votre Majesté, n'avons-nous pas été jusqu'à faire des promesses à cette querelleuse Pologne ?

— Promesses que nous tiendrons ! s'écria vivement Marie-Thérèse.

— Majesté, on ne tient ses promesses que quand c'est possible !

— On n'en fait jamais avant de savoir qu'on peut les remplir ; mais, une fois faites, elles sont sacrées, et l'honneur exige qu'on y soit fidèle. Nous avons promis notre appui et notre protection à cette malheureuse Pologne, aux confédérés, ces soldats fidèles et courageux de la foi et de la religion, et Dieu nous garde de ne pas tenir parole à ceux qui espèrent en nous !

— Alors vous daignerez, madame, ordonner à l'Empereur de mettre l'armée sur le pied de guerre, de remplir les magasins, et de tout préparer pour une guerre bien longue.

— Avec qui ! s'écria l'Impératrice effrayée.

— Avec la Russie, avec la Prusse, avec la Suède, que sais-je ! peut-être avec l'Europe entière. L'Europe monarchique resterait-elle oisive spectatrice de la formation soudaine d'une république protégée par l'Autriche ? Une république au milieu de monarchies, ce serait un cancer rongeur, s'étendant chaque jour et qui finirait par les dévorer toutes.

— Mais de quelle république parlez-vous donc ?

— Je parle de la Pologne, de ces confédérés téméraires, rendus présomptueux par les promesses de l'Autriche, et qui s'imaginent pouvoir tout oser et faire de leurs rixes sanglantes une guerre de principes pour toutes les têtes rêveuses et exaltées de l'Europe. Ils ont trouvé bon de déclarer le roi Stanislas-Auguste déchu et le trône vacant. Ils ont même couché cette déclaration sur le papier, et, après l'avoir revêtue des signatures de tous leurs chefs et de tous leurs meneurs, ils sont parvenus, par une

« Le délégué du gouvernement français, dont une correspondance nous annonçait la prochaine arrivée à Lugano, se trouve déjà ici, et hier 22, M. Lefèvre a eu une audience du président du gouvernement et du directeur de la police cantonale. Il est muni d'une commission rogatoire du juge d'instruction à Paris, dans le but de faciliter l'enquête à laquelle procède l'autorité tessinoise relativement aux prévenus du complot contre la vie de l'Empereur Napoléon.

» On prétend que tous les points d'enquête indiqués par la commission rogatoire, avaient déjà été épuisés par l'enquête que la police cantonale a faite, et que le délégué français, ayant eu connaissance des démarches et des investigations de cette police, ainsi que de leurs résultats, s'est déclaré pleinement satisfait et a remercié l'autorité du canton de la sollicitude dont elle a fait preuve en cette affaire. Le conseil d'Etat, décidé à ne rien négliger pour découvrir la vérité, a transmis tous les actes de l'enquête, de la police à l'autorité judiciaire afin qu'elle procède ultérieurement.

On lit dans l'Europe :

Nous trouvons dans les journaux italiens quelques détails biographiques sur Trabucco, l'un des quatre auteurs du complot que la justice poursuit en ce moment. D'après les renseignements fournis à la *Borsa*, Raphaël Trabucco serait né à Aversa : son père était tailleur. Orphelin dès son bas âge, il fut placé à l'hospice S. Lorenzo, où il apprit à jouer du cor de chasse. Au sortir de l'hospice, il se rendit en Sicile et fut incorporé dans la fanfare du régiment de chasseurs à cheval que l'on organisait en ce moment à Palerme.

Il eut le malheur, dans une rixe, de tuer son adversaire, et pour ce fait, il se vit condamner à cinq ans de fer, avec cette condition atténuante qu'il subirait sa peine au quartier de cavalerie d'Aversa, occupé par le 1<sup>er</sup> régiment des hussards de la garde. Le caractère enjoué de Trabucco lui gagna à un tel point l'affection du corps des officiers, qu'un jour ceux-ci, profitant de la présence du Roi Ferdinand II à Aversa, sollicitèrent et obtinrent la grâce du condamné. S. M. y mit cependant une condition, c'est que Trabucco serait enrôlé dans la fanfare du régiment.

Ceci se passait en 1834, et en 1846 Trabucco faisait encore partie de la musique des hussards. Mais en cette année il lui prit, on ne sait trop pour quel motif, fantaisie de désertion. Au bout de dix-huit jours, il fut pris et condamné à cinq ans de galères. Nouvelles supplications des officiers ; nouvel acte de clémence du roi.

Après cette seconde grâce, Trabucco fait partie de la musique des chasseurs à cheval de Palerme. Combien de temps resta-t-il ? On ne le sait. Toujours est-il qu'il passa en Angleterre, où il s'engagea dans la musique du régiment. En 1859, il retourna en Italie, où il s'occupa beaucoup de politique, et lors de l'expédition garibaldienne de Sicile, on le comptait au nombre des mille de Marsala. On prétend qu'en septembre dernier il se trouvait à Aversa, et l'on ajoute qu'il dut y subir quelques jours de prison pour les injures publiques contre le syndic. D'Aversa il se rendit à l'étranger, porteur d'un passe-port délivré par le préfet de Caserte.

Pour extrait : A. LAYTOU

russe habile, à la faire remettre entre les mains du roi dans son propre palais de Varsovie ; puis ils l'ont répandue avec profusion par tout le pays, et il ne s'agit plus maintenant en Pologne, que de savoir si l'on veut une monarchie ou une république.

— S'il en est ainsi, ils sont perdus, il n'y a plus de secours possible pour les confédérés, nous ne pouvons plus rien faire pour eux ! Je leur ai promis mon appui contre l'étranger, mais je ne peux les aider contre les ennemis intérieurs.

— Ce serait un dangereux exemple de voir l'Autriche défendre ceux qui ravissent à leur roi sa couronne, car ce serait sanctifier leur maxime.

— Nous ne pouvons pas donner cet exemple ! Nous avons jusqu'ici témoigné ostensiblement nos sympathies aux confédérés, il est temps de leur prouver notre mécontentement et de nous déclarer les ennemis de leur velléités républicaines !

— Par là nous rendrions inévitable une guerre avec la France. La France a promis secours et protection aux confédérés ; elle a envoyé en Pologne le colonel Dumouriez avec des soldats, des armes et de l'argent ; elle brûle d'impatience d'intervenir, et elle n'attend plus que nous, ses alliés, pour se placer à côté de la Pologne et faire front contre la Russie. Mais elle fera front contre nous, au contraire, si après tant de promesses, nous nous déclarons tout à coup contre cette Pologne factieuse.

— Quel est donc le moyen le plus sage d'éviter une guerre ? s'écria l'impératrice avec anxiété. Hélas ! l'âge a éteint mon courage ; je frémis quand je songe à tout le sang qui a coulé sous mon règne, et je ne veux plus en faire répandre une seule goutte sans la plus extrême nécessité.

— Le plus sage est de ne rien faire du tout ! Restons spectateurs, observons, attendons, et enveloppons nos sentiments d'un voile impénétrable à toutes les parties. Maintenons la France en la laissant croire

Revue des Journaux

MONITEUR.

On écrit de New-York, 12 janvier, au *Moniteur* :

« Les événements militaires sont toujours pour ainsi dire suspendus. A peine les journaux enregistrent-ils quelques escarmouches sans importance, et dont le résultat est toujours fort difficile à vérifier. Les grandes armées sont en présence en Virginie et dans le Tennessee oriental, sans que rien annonce qu'elles doivent, de sitôt, sortir de leur inaction. »

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* est d'avis que dans le conflit qui semble se perpétuer en Prusse, entre la représentation nationale et la couronne, les torts sont des deux côtés :

« La majorité de la chambre élective, ajoute M. Edouard Simon, n'a pas dépassé ses droits, mais elle en a certainement fait un usage trop rigoureux et elle a poussé ainsi le gouvernement dans une voie qui, il faut bien l'avouer, s'écarte de plus en plus du terrain de la Constitution. Quant à la chambre des seigneurs, au lieu de s'interposer comme élément modérateur, elle n'a fait qu'aggraver le conflit, et, par son dernier vote sur le budget, elle a même outrepassé sa compétence légale et manifesté de nouveau cet esprit rétrograde qui est en contradiction ouverte avec le sentiment public en Prusse. »

DÉBATS.

M. Albert Petit traite, dans le *Journal des Débats*, la question des réformes en Algérie, objet de récentes discussions au sein du Corps législatif :

« Sans doute, fait observer M. Petit, il y a matière à réformes et on reformera. Nous en sommes convaincu, ajoute-t-il, mais nous espérons que l'on ne cherchera pas dans un changement radical et complet le remède à une situation qui laisse à désirer, nous en convenons, mais qui, avec du temps, de la patience et de l'habileté, s'améliorera peu à peu, et arrivera, si non à la perfection, du moins à un progrès de plus en plus rapide. »

LA FRANCE.

On lit dans la *France* sous la signature de M. Renault :

« La cavalerie prussienne est arrivée, le 22 à Kiel, et va prendre quartier dans les villages qui entourent la ville. »

« M. de Bismark, en disant au Parlement que l'intérêt de la Prusse est de s'unir aux états Scandinaves, a soulevé à Kiel une véritable tempête. »

LE PAYS.

Le *Pays* croit pouvoir, d'après les lettres qu'il reçoit d'Athènes, formuler avec netteté la situation politique de la Grèce, si confuse qu'elle soit en apparence :

« Le roi Georges, ajoute M. Voseux, reconnaît qu'il ne peut régner avec l'assemblée actuelle, mais, tenant d'elle la couronne et s'exagérant le devoir de la reconnaissance, il ne veut à aucun prix dissoudre cette assemblée, bien que ce fût son droit. La diplomatie anglaise l'encourage vivement dans cette attitude. »

« D'autre part, tous les hommes sensés se disent qu'un tel état de choses, en se pro-

à nos sympathies pour la Pologne, et rassurons la Russie et la Prusse en nous tenant cois.

— Mais pendant ce temps-là la Russie exterminera cette pauvre Pologne, qui a combattu jusqu'ici avec tant de courage ! Les Polonais ont été trop loin peut-être, mais il ne faut pas oublier qu'ils sont malheureux, blessés dans leurs droits les plus sacrés ; qu'ils errent fugitifs, sans asile et même sans pain ; qu'ils n'ont plus d'autre ressource que le désespoir, et que cette dernière ressource est même amoindrie par leurs divisions intestines. Le cœur me saigne à la pensée de détourner notre main de cette pauvre Pologne, de la laisser devenir la proie de cette femme qui ne recule pas devant la cruauté des moyens, du moment qu'ils la conduisent à son but. Elle, qui n'a pas hésité à verser le sang de son propre mari, pour s'emparer du trône, elle ne craindra pas de verser le sang de la Pologne pour s'approprier une couronne de plus !

— Si nous le souffrons ! Tant que nous sommes en paix avec elle, la Russie n'osera pas provoquer notre hostilité ouverte ; car la France se lèverait avec nous, et la Prusse elle-même résisterait ouvertement, si la czarine était assez téméraire pour vouloir prendre la Pologne pour elle seule !

— Mais le roi de Prusse, qui prend si volontiers ce qui ne lui appartient pas, s'empresserait avec joie de partager avec la Russie !

— L'Autriche ne peut tolérer cela ! Et dans ce cas, mais dans ce cas seulement, nous serions forcés de déclarer la guerre à la Russie et à la Prusse, ou bien...

— Ou bien ?... demanda l'Impératrice, inquiète de voir le prince s'interrompre.

— Ou bien, reprit Kaunitz attachant sur elle des regards froids et résolus, ou bien de partager avec ces deux puissances !

— Partager quoi ?

— La pomme de discorde, qui inquiète l'Europe !

longeant, conduit à leur perte et le pays et la dynastie nouvelle, et qu'un seul parti reste à prendre pour tirer l'un et l'autre de cette voie désespérée et sans issue : c'est de faire trancher la question par le suffrage universel, plus souverain que l'assemblée et que la couronne à la fois.

« Ils soutiennent que là est le salut de la Grèce et nous sommes entièrement de leur avis. »

LE SIÈCLE.

On lit dans le *Siècle*, sous la signature de M. Emile de la Bédolière :

« La Confédération germanique, malgré ses protestations préalables, paraît devoir s'associer aux gouvernements austro-prussien. Elle consentirait à voir l'armée austro-prussienne occuper le Sleswig, à la condition que les cabinets de Vienne et de Berlin agiraient dans un sens exclusivement fédéral, ou en accord permanent avec la Diète, et n'accepteraient, par la suite, aucune base de négociations sans l'assentiment formel de la Confédération. »

L'OPINION NATIONALE.

L'*Opinion nationale* fait observer, par l'organe de M. Bonneau, que la constitution fédérale n'a eu d'autre but que de faire des petits Etats autant d'instruments entre les mains des Hohenzollern et des Habsbourg et de paralyser les tendances démocratiques de l'Allemagne.

« Les stipulations de 1815 sont aussi détestables pour les Allemands que pour leurs voisins ; elles s'élèvent autour d'un baigne : il est temps d'en finir avec ce monument d'égoïsme, et si les populations d'outre-Rhin comprennent bien leurs intérêts, si elles aspirent à l'émancipation par la démocratie, elles sauront de quel côté il faut se tourner pour trouver des alliés sûrs et fidèles. »

LE NORD.

On lit dans le *Nord*, sous la signature de M. Gultenstein :

« Notre correspondant de Saint-Petersbourg nous signale un pas décisif fait par la réforme judiciaire. La nouvelle organisation est soumise à l'examen du conseil de l'Empire. Tout fait espérer que dans quelques mois on verra accomplir cette réforme si impatientement attendue et dont notre correspondant caractérise ainsi les résultats immédiats : « L'arbitraire administratif aura fait son temps ; on ne pourra plus priver de liberté ni condamner personne à une peine quelconque sans un verdict ou un arrêt de la justice. » On sait que les principaux éléments de cette réforme judiciaire sont l'introduction du jury et de la procédure orale. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

La soirée qui devait avoir lieu mercredi prochain, à la Préfecture, est renvoyée au samedi, 6 février.

Par arrêté préfectoral du 28 janvier 1864, M. Rochy (Jean-Antoine), membre du conseil municipal, a été nommé maire de la commune du Bourg, en remplacement de M. Rochy (Jean-Antoine), son parent, décédé.

Par décret du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, en date du 20 jan-

L'anarchie est un monstre à trois têtes : elle règne aujourd'hui en Pologne ; mais je pense que les trois puissances seraient assez fortes pour dompter le monstre en lui coupant chacune une tête et en les plantant, comme trophées et comme avertissements, sur leurs poteaux-frontières portés un peu plus avant dans ce pays !

— Ce moyen est inique et très-dangereux ; car jamais une cause ne devient bonne par cela seul qu'on se donne l'air de vouloir le bien tout en faisant le mal. Si la malheureuse Pologne doit succomber, qu'elle succombe par la volonté de Dieu et par sa propre faute, mais qu'il ne soit pas dit que l'Autriche a profité du malheur d'autrui. Je ne veux rien avoir de commun avec l'Impératrice de Russie, et je n'irai jamais à l'amitié du roi de Prusse. Je ne ferai pas cause commune avec ceux qui ont été si longtemps mes ennemis !

— La France a été pendant trois siècles l'ennemie de l'Autriche, et cependant nous avons contracté une alliance avec elle !

— Mais c'en sera bientôt fait de cette alliance, si nous entrons dans la voie que vous proposez. La France ne restera pas tranquille spectatrice : elle entendra la cri de détresse de la Pologne et elle volera à son secours !

— Pardon, madame ; la France attendra pour voir ce que nous ferons ; elle attendra, et attendra si longtemps, qu'il sera trop tard alors pour agir, et qu'elle sentira bien que les armes ne peuvent plus renverser un fait accompli. Je le répète donc : le seul moyen d'éviter une guerre générale, c'est d'observer une neutralité parfaite, de ne prendre parti ni pour ni contre la Pologne.

La suite au prochain numéro.

vier, la nomination faite par Mgr l'Evêque de Cahors, de M. l'abbé Tréneule, à la cure de Cajarc, en remplacement de M. l'abbé Miquel, a été agréée.

L'administration a accordé une gratification de 10 francs, au nommé Fages (Jean), de Brengues, pour avoir sauvé, le 15 novembre dernier, la nommée Lafon (Marianne), qui était en danger de se noyer dans le Célé.

L'administration a fait décerner des éloges et accordé une gratification de 5 francs, au nommé Séguy (André), jardinier à l'hospice de Cahors, pour avoir sauvé, le 2 décembre dernier, un enfant de 6 à 7 ans, qui était en danger de périr, sous les pieds du cheval de l'adjudant de gendarmerie, lors de l'entrée du nouvel évêque dans cette ville.

Le carnaval, à Cahors, cherche cette année à se dédommager de sa brièveté par son entrain. Les salons de la préfecture ne désemplissent pas. M<sup>me</sup> la marquise de Fleury oublie ses fatigues pour ne songer qu'à varier les délassements de chacun et en offrir à tous les âges. Après la soirée de mercredi, plus brillante et plus nombreuse que jamais, elle réunissait dans l'après-midi du lendemain, jeudi, sous la présidence de M<sup>lle</sup> Paulette de Fleury, le plus joli groupe de sylphes et de sylphides que l'imagination des mères puisse rêver.

Dès le début, une piquante surprise a donné le signal de ces enfantins ébats. M<sup>lle</sup> Paulette recevait ses invités avec une dignité pleine de distinction, modestement revêtue d'un blanc domino, quand, tout-à-coup, ce domino est tombé et, comme la chrysalide s'envolant papillon, le brillant lutin s'est échappé dans un costume où l'or étincelait sur le velours noir et le satin écarlate.

C'était plaisir de voir bondir et s'ébattre ce petit monde en miniature de gardes-françaises, de devineresses, de paysannes italiennes, de postillons, de soubrettes Louis XV, de figurants, de débardeurs, de cantinières, de marquis, de pierrots, etc. J'en passe, et des meilleurs.

Cet entrain, surveillé avec une paternelle sollicitude par M. le Préfet, était soutenu par un buffet des mieux garnis et des mieux fêtés. Ces intrépides petits danseurs auraient bien voulu que cette journée ne finit pas; pour les consoler, M<sup>me</sup> de Fleury, dans son inépuisable bonté, ne pouvant, comme Josué, arrêter le soleil qui, d'ailleurs, était absent ce jour-là, n'a rien imaginé de mieux que de promettre à ses heureux invités un nouveau jeudi-dansant pour la semaine prochaine.

Il est probable que les enfants ne seront pas les seuls à prendre une part active à la fête, comme cela est arrivé jeudi dernier où tout le monde, entraîné par l'exemple d'une aussi franche gaîté, s'est mis à danser avec la plus louable émulation. Nous avons cru un moment que les statues de notre salle des Maréchaux allaient descendre de leurs piédestaux pour en faire autant.

Tandis que l'enfance dorée se réunissait jeudi dans les salons de la préfecture, répondant avec un empressement digne d'éloges à la gracieuse invitation de M<sup>lle</sup> Paulette, M<sup>me</sup> la marquise de Fleury par un de ces élans généreux du cœur, qui lui sont familiers, voulut faire participer les enfants pauvres à cette joyeuse fête. Par ses soins, une partie des provisions du buffet fut apportée à l'hospice et distribuée aux petits orphelins.

Ce n'est point sans une bien vive satisfaction que l'on voit ainsi les heureux du monde, tendre, du milieu des plaisirs, une main généreuse à la misère et la convier à leurs joies.

Nous lisons dans le journal du Tarn du 27: Mgr Peschoud, évêque de Cahors, est arrivé hier soir à Albi. Monseigneur est descendu au Palais archiépiscopal où il a été reçu par Mgr de Jerphanion.

Ce matin 30 janvier, à 9 heures du matin, un Service funèbre anniversaire pour feu Monseigneur Bardou a été célébré comme on l'avait annoncé dans notre Eglise Cathédrale.

Sa Grandeur Monseigneur Peschoud a officié pontificalement. Monseigneur Bonamie, archevêque de Calcédoine, un nombreux clergé, les autorités civiles et militaires, une députation des principales communautés, et un grand concours de fideles étaient venus payer un nouveau tribut de regrets à une mémoire si chère dans notre ville et dans tout le diocèse. MM. les élèves du grand séminaire ont exécuté en parties, avec ce caractère religieux et bien senti qu'ils savent donner à leur chant, une messe de Requiem de Mozart, dont le génie musical a su entrer si bien dans l'esprit si varié de la liturgie catholique.

L'on sait qu'un même Service sera célébré le 3 février dans toutes les paroisses du diocèse.

Par décret du 20 janvier courant, rendu sur la proposition du ministre de l'intérieur ont été nommés:

M. de Jaubert d'Isseyrens, adjoint au maire

de Gramat: M. Soulié, fils, adjoint au maire de Payrac.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE MONTAUBAN. Concours pour trois bourses entretenues dans le département du Lot.

Les jeunes gens qui voudraient concourir pour l'une de ces bourses devront se faire inscrire, du 1<sup>er</sup> au 20 mars prochain (délai de rigueur), dans les bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie, et lui adresser, à cet effet, les pièces prescrites par l'article 16 du règlement du 24 mars 1851.

L'âge fixé pour l'admission aux écoles d'Arts-et-Métiers est de 15 à 17 ans. Par suite des difficultés que les jeunes gens pouvaient trouver à se préparer convenablement et en temps utile, on avait été amené à accorder une dispense d'âge qui, en dernier lieu, s'appliquait à ceux dont l'âge n'était pas de plus de 6 ou de 3 mois au dessus de 17 ans, suivant qu'ils avaient ou non déjà été déclarés admissibles dans un précédent concours. Mais maintenant que les moyens d'instruction se sont multipliés et que le nombre des candidats bien préparés est de beaucoup supérieur à celui des places vacantes, il a paru nécessaire d'appliquer purement et simplement une règle d'âge qui est motivée par la nature de l'enseignement. S. Exc. M. le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics a décidé, en conséquence, qu'il ne serait plus accordé de dispenses après les examens de 1864.

INSTRUCTION pour l'admission à l'École Impériale spéciale militaire, en 1864.

L'École Impériale spéciale militaire, établie à Saint-Cyr, est destinée à former des officiers pour:

L'infanterie; La cavalerie; Le corps d'état-major; L'infanterie de marine. La durée du cours d'instruction est de deux ans.

Les élèves qui désirent servir dans l'arme de la cavalerie doivent le faire connaître au moment de leur admission à l'école.

L'École spéciale militaire est soumise au régime militaire.

Le prix de la pension est de 1.500 francs, et celui du trousseau de 600 à 700 francs.

Nul n'est admis à l'École que par la voie du concours.

Les épreuves consistent en examens oraux et en compositions écrites.

Les compositions écrites se font les 1<sup>er</sup>, 2, et 3 juin, à Toulouse, pour le département du Lot.

Les époques d'ouverture des examens oraux, dans les départements, seront ultérieurement fixées par le Ministre.

Nul ne peut être admis au concours s'il n'a préalablement justifié:

1<sup>o</sup> Qu'il est Français ou naturalisé; 2<sup>o</sup> Qu'il aura dix-sept ans au moins au 1<sup>er</sup> octobre ou qu'il a eu vingt ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Néanmoins, les sous-officiers, caporaux ou brigadiers et les soldats des corps de l'armée âgés de plus de vingt ans et qui auront accompli, au 1<sup>er</sup> janvier 1865, deux années de service réel et effectif, sont admis à concourir, pourvu qu'ils n'aient pas dépassé l'âge de vingt-cinq ans au 1<sup>er</sup> juillet de l'année du concours. Aucune dispense d'âge ou de temps de service ne sera accordée.

Les candidats qui remplissent les conditions ci-dessus indiquées devront se faire inscrire, avant le 1<sup>er</sup> mai, s'ils sont civils, à la préfecture du département où ils étudient, et, s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison. Nulle inscription ne sera admise après cette époque, aucune liste supplémentaire ne devant être établie.

Les candidats qui, dénués de fortune, prétendraient à une place gratuite ou demi-gratuite, à un trousseau ou à un demi-trousseau, doivent le faire connaître, sous peine de déchéance, au moment de l'inscription, par une demande remise au Préfet du département où la famille réside.

Une circulaire émanant du Ministère de la guerre, et datée du 9 janvier courant, porte à la connaissance des intéressés que l'examen des jeunes gens de la classe civile qui demandent à suivre les cours de l'École Impériale de cavalerie, comme cavaliers élèves, est passé à Saumur, du 3 au 4 octobre de chaque année.

On peut prendre connaissance des conditions d'admission dans les bureaux des Préfets, division des affaires militaires.

Les programmes, pour l'ouverture de trois Concours viennent d'être publiés:

Le premier, sera ouvert à l'École Impériale vétérinaire d'Alfort, le 14 mars 1864, pour la nomination à une place de chef de service vacante

à cette école;

Le deuxième, à l'École Impériale vétérinaire de Lyon, le 29 mars 1864, pour la nomination à une place de chef de service vacante à cette école.

Le troisième, à l'École Impériale de Toulouse; le 11 avril 1864, pour la nomination d'un chef de service attaché aux chaires de physique, de Chimie et de pharmacie, de botanique et d'hygiène.

Les candidats seront tenus:

1<sup>o</sup> De se faire inscrire, au moins vingt jours avant la date de l'ouverture du concours, soit à la préfecture du département du Rhône pour l'École de Lyon; soit à la préfecture de la Haute-Garonne pour l'École de Toulouse; soit au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics (division du personnel) pour les écoles d'Alfort, de Lyon et de Toulouse.

Les personnes qui sont dans l'intention de concourir, peuvent prendre connaissance de ces programmes à la préfecture (1<sup>re</sup> division).

On nous écrit de St-Michel-de-Banières, 26 janvier 1864.

Monsieur le Rédacteur,

L'administration, qui veille d'une manière si vigilante à tout ce qui touche à la sécurité publique, est quelquefois accusée d'insouciance dans des moments de terreur comme celui dont j'ai été témoin aujourd'hui. Il est sûr que c'est à tort; car elle ne peut prendre des mesures efficaces pour la sauvegarde des citoyens, si elle ignore elle-même les dangers qui les menacent.

Je viens donc vous prier, Monsieur le rédacteur, d'être assez bon pour donner place dans votre estimable journal à la présente lettre, qui pourra peut-être éveiller son attention, et l'engager à faire exécuter d'une manière plus rigoureuse des règlements qui semblent tombés en désuétude.

Je veux parler de l'hydropholie (la rage), de cette cruelle maladie dont le nom seul effraie les plus courageux: il n'est pas un homme, en effet, serait-il armé, qui ne tremble à l'approche d'un chien enragé.

Et cependant, depuis environ deux mois, il n'est question, dans quelques communes du bas Limousin et du haut Quercy, que du passage de chiens atteints d'hydropholie.

Végères, Lacapelle-aux-Saints, dans la Corrèze; Puybrun, Bétaille, Vayrac, St-Denis, St-Michel, Condat, etc., dans le Lot, ont été malheureusement témoins de ces tristes apparitions; et, non-seulement la plupart des chiens de ces localités ont été mordus par ceux atteints de la rage, mais, d'après ce qu'on m'apprend, et c'est ce qu'il y a de plus déplorable, plusieurs personnes auraient eu le même sort.

Ce qui n'est que trop vrai, c'est que, ce matin, un jeune enfant de 8 ans, qui se rendait à l'école de St-Michel, a été terrassé par un de ces terribles animaux; et ce n'a été qu'après avoir parcouru la plus grande partie de la commune, et avoir attaqué tous les chiens, qu'il a pu rencontrer, qu'on est parvenu à arrêter sa course et à l'abattre, sans qu'il ait poussé le moindre cri.

Vous dire dans quelle panique ce maudit visiteur a laissé toute la commune, est chose impossible; tous les pauvres enfants de l'école, en apprenant le malheur arrivé à leur aimé condisciple, ont été saisis d'une bien juste frayeur, et leurs parents eux-mêmes n'osaient quitter leur maisons qu'armés de fusils, de faux, de tridents, etc.

Puisse ce bien triste récit prévenir de nouveau malheurs, et faire observer plus rigoureusement les règlements sur la matière! Qu'ils ne soient pas une lettre morte, et qu'on fasse abattre sans pitié tous les chiens qui ne seront pas attachés ou solidement muselés: c'est dans ce moment surtout qu'une telle mesure serait nécessaire, pour ne pas être exposés à voir, d'ici à quelques jours, des faits si déplorables se renouveler.

Recevez, Monsieur, le Rédacteur, etc.

Un de vos abonnés.

LES PUPILLES DE L'ORPHEON

Plusieurs directeurs des Sociétés chorales de Paris et du département de la Seine, convoqués par M. E. Delaporte, se sont réunis dernièrement au bureau de l'Orphéon. M. Eug. Delaporte a soumis à ces messieurs un projet auquel ils ont donné tous leur plein assentiment.

Il s'agit d'ouvrir devant l'Orphéon français une voie nouvelle, digne en tous points de lui et de son court mais déjà glorieux passé. Les Sociétés chorales, ou isolément, ou réunies par groupes plus ou moins nombreux donneraient à des temps plus ou moins rapprochés, des concerts et festivals dont le produit serait entièrement consacré à la fondation de bourses en faveur de jeunes filles pauvres, prises, autant que possible, dans les familles des Orphéonistes, et qui, sous le nom de Pupilles de l'Orphéon, recevraient une éducation gratuite dans l'une des meilleures maisons spéciales de Paris, le pensionnat de Notre-Dame des Arts.

Un comité chargé d'organiser un premier festival à Paris, au printemps prochain, a été régulièrement

constitué. M. E. Delaporte en a été nommé président; M. Curie, président de l'Orphéon du Pré-Saint-Gervais, trésorier, et M. Machard, directeur de la même Société, secrétaire.

L'exemple donné, il ne tardera pas à trouver des imitateurs.

Chanter pour faire le bien, telle doit être la devise de l'Orphéon français.

(L'Orphéon.) F.-JULES SIMON.

Pour la chronique locale: A. LATYON.

Départements.

Par arrêté de M. le Préfet de Lot-et-Garonne la clôture de la chasse est fixée dans ce département au 10 février.

Par arrêté de M. le préfet de l'Aveyron, l'exercice de la chasse est interdit dans ce département à partir du 10 février prochain, pour toutes espèces de gibier. Il est fait exception pour la chasse à courre, qui est permise jusqu'au 1<sup>er</sup> avril, mais sans fusil.

Par arrêté du préfet du Tarn, la chasse sera close dans toute l'étendue de ce département à partir du 10 février prochain exclusivement.

Néanmoins, toute personne munie d'un permis de chasse pourra, jusqu'au 30 mars suivant, capturer de jour dans ses possessions ou dans celles d'autrui, avec le consentement du propriétaire, l'allouette de passage dite *tulu*, dont la chasse a été autorisée par un arrêté du 20 juillet 1863, mais seulement à l'aide des lacets en crin et du miroir.

On écrit de Dénat, le 18 janvier, au Journal du Tarn:

Dans la journée du 17 janvier, le sieur Gorsse, âgé de 54 ans, domicilié à Boudret, commune de Dénat, métayer de M. Pendariés, s'est donné le plaisir d'aller faire un tour de chasse.

En rentrant chez lui, et à quelques pas de sa maison, il crut voir les gendarmes, et voulant se soustraire à leur vue et à leur poursuite, il cacha son arme dans un fossé garni de buissons.

Le lendemain, à la pointe du jour, il alla chercher son fusil qu'il avait laissé la veille: il le prit par le canon; la détente s'accrocha à quelques broussailles, le fusil partit, et laissa le sieur Gorsse sur le carreau, victime de son imprudence: il avait reçu la charge en pleine poitrine.

M. le docteur Pendariés, propriétaire à Dénat, a été appelé pour lui donner ses soins. Mais ses efforts seront probablement impuissants, la blessure étant jugée mortelle.

De pareils faits ne sauraient se passer, sous silence, afin de mettre en garde nos habitants des campagnes contre des habitudes qui leur sont le plus souvent si funestes.

Pour la chronique départementale: A. LATYON.

Nouvelles Étrangères

PRUSSE.

Un télégramme de Berlin annonce la clôture de la session des chambres prussiennes. C'est la conséquence prévue du conflit entre le roi et la chambre des députés. Le Journal des Débats l'atteste en reproduisant le discours par lequel M. de Bismark a formellement accusé la chambre de vouloir épiétrer sur la prérogative qui appartient à la Couronne de faire la paix et de déclarer la guerre. « L'esprit du peuple, a dit le chef du cabinet, est monarchique et le sera toujours; il en serait fini de la Prusse, si le peuple partageait les sentiments de la chambre; mais la souveraineté royale est inébranlable comme un rocher de bronze (ces mots ont été dits en français), et ce rocher défiera vos résolutions, vos votes et votre nationalisme. »

Que va-t-il arriver? Il va arriver que les députés de l'opposition s'en retourneront chacun chez soi, courroucés, mais débonnaires.

ANGLETERRE.

Le procès intenté à lord Palmerston, sous prévention d'adultère, a été appelé hier à la cour de divorce de Londres. Le mari de la personne accusée de complicité avec le noble lord demande une indemnité de 20,000 livres sterling.

TURQUIE.

On mande d'Alexandrie que le coton n'a pas rendu ce que l'on attendait; il n'a donné qu'un tiers de récolte et, dans beaucoup d'endroits, les Egyptiens ont déjà commencé à arracher les plants. L'épizootie n'a pas encore cessé; on estime qu'elle a fait périr 900,000 bêtes. Tout le bétail nécessaire aux travaux est mort; il a été remplacé par des mules et des chevaux.

POLOGNE.

Plusieurs engagements entre les insurgés et les troupes russes ont eu lieu récemment dans les palatinats de Cracovie et de Radom.

Le détachement de Danilowicz, attaqué à l'improviste par les Russes, le 24, à Dombrowa, a repoussé l'ennemi. Le détachement de Mazaraki s'est battu à Matkowiec, le 20, et celui de Rembailo le 19.

Les Russes marchent de tous les côtés pour entourer les montagnes de Sainte-Croix, occupées par les insurgés.

— On lit dans la Gazette de Breslau : Parmi les personnes récemment arrêtées, six cents ont encore été déportées de Varsovie au fond de la Russie. Les prisons sont de nouveau remplies. En Lithuanie, de nouvelles bandes d'insurgés se sont formées, malgré les mesures prises par Mourawieff.

ITALIE.

On écrit de Rome, 20 janvier : « Le Saint Père vient de prononcer deux discours qui méritent d'être connus.

» Le premier a été prononcé dimanche matin. Après avoir consacré le nouvel archevêque de Bologne, cardinal Guidi, le pape a dit à cette occasion qu'il espérait voir bientôt la fin des malheurs qui affligent la ville de Naples, où le roi légitime a été trahi et détrôné et où s'est installé un gouvernement usurpateur.

» Le second discours a été prononcé dans la basilique vaticane. Pie IX a trouvé environ 300 catholiques de divers pays rassemblés dans la salle du consistoire. Une adresse de respectueuse sympathie a été lue en français par M. Mercier de Lacombe. Le Saint-Père a répondu qu'il était convaincu et touché des sentiments des signataires. Il a constaté que les offrandes au denier de Saint-Pierre lui permettent de subvenir aux besoins du Saint-Siège, de telle sorte qu'il demeure indépendant et que par conséquent, il n'acceptera aucune transaction. Il a reçu, a-t-il dit, les états de l'église pour les administrer et les transmettre intégralement à ses successeurs ; c'est pour cela qu'il est prêt, non à transiger, mais à combattre.

» Ces mois ayant été accueillis par les cris de : Vive le Saint Père ! Vive le pape-roi, le souverain Pontife ajouta qu'il désirait être bien compris. « Ce n'est pas, dit-il, que je prétende faire la guerre, verser le sang pour reconquérir les provinces usurpées ; mais j'attends de la Providence ce qui est nécessaire à la liberté de l'église, la restauration des droits violés. Nos armes doivent être la prière.

» Le denier de Saint Pierre a produit jusqu'ici 6,600,000 écus. »

— Plusieurs lettres de Turin mentionnent, avec insistance, la résolution où est le gouvernement italien de résister aux entraînements du parti Garibaldien. On va jusqu'à dire que le célèbre chef de partisans serait, le cas échéant, interné dans l'île de Caprera, et mis ainsi dans l'impossibilité de tenter aucune manifestation contre l'Autriche.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris

29 janvier.

S. A le prince Lucien Murat est arrivé hier à Paris venant de Londres.

C'est demain dimanche, à midi, qu'aura lieu au Cirque de l'Impératrice, dans les Champs-Élysées, la distribution solennelle des prix à ces dignes ouvriers qui suivent les cours des deux associations polytechnique et philotechnique. M. Duruy, ministre de l'instruction publique présidera la séance.

— L'Empereur et l'Impératrice assistaient hier à la représentation du théâtre des Variétés.

— On dit que l'abbé Déléon, ancien curé du diocèse de Grenoble, se déclare l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Le Maudit*, pour lequel il aurait accepté, dit-il, la collaboration confidentielle de plusieurs de ses anciens confrères.

— Le bruit du remplacement de lord Cowley, comme ambassadeur d'Angleterre en France, est dénué de tout fondement.

— Hier, à dix heures et demie, une foule recueillie se pressait dans l'église de l'Assomption, où l'on célébrait l'anniversaire du réveil de la Pologne.

Des femmes en grand deuil, des vieillards, des enfants, quelques jeunes gens, les uns ayant un bras ou d'une jambe, d'autres amputés d'un bras ou d'une jambe, priaient pour les victimes de l'oppression moscovite. Le prêtre qui officiait portait les traces d'une profonde blessure qu'il avait reçue étant aumônier des bandes insurgées. L'abbé Jelowski, dans une chaleureuse allocution, a fait comprendre à son auditoire que les Polonais, forts de leur courage et de leur confiance en Dieu, arriveraient à reconquérir leur indépendance lors même que l'Occident les abandonnerait.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

La société des Moteurs-Lenoir a cédé le monopole de la vente de ses machines à la Compagnie du Gaz d'Auzin pour la ville d'Auzin.

Chaque jour de nouveaux traités de même nature viennent étendre le champs des opérations de la Compagnie, en même temps que les applications de ce moteur si peu encombrant, si facile à employer, se multiplient dans toutes les industries.

37 années d'un succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelle, à si juste titre, un remède béni, un magnifique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles. M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinel, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.

Nouveau Chauffage

par les gaz hydrogène et oxygène obtenus de la décomposition de l'eau. Clôture de la souscription à l'émission de 2,000

actions de 500 fr. chacune, dont 125 fr. payables en souscrivant et 125 fr. dans le mois de la constitution de la Société. Cette clôture aura lieu le 10 février. S'adresser, pour souscrire et avoir des renseignements, à Paris, chez MM. Sandrier et C<sup>ie</sup>, rue du Conservatoire, n° 11, banquiers de la Société.

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGENIERONT été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de médecine et de l'Institut. — Dépôts dans les pharmacies.

NOUVEAU PURGATIF.

Les personnes difficiles, les dames, les enfants, peuvent facilement se purger avec le CHOCOLAT DES-BRIÈRE, purgatif très-efficace et qui agit sans irriter. — Dépôts dans les Pharmacies. (SE DÉFIER des imitations.)

MAL DE DENTS.—L'eau du Dr. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans les Pharmacies.

VINAIGRE de toilette COSMACÉTI supérieur par son parfum et ses propriétés lénitives et rafraîchissantes.—Dépôts chez les Parfumeurs.

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Condom (Gers), 17 janvier.

Nos marchés aux eaux-de-vie, sans être aussi forts qu'en décembre, sont encore bons. La marchandise est assez recherchée; le haut Armagnac a même éprouvé une hausse assez sensible. Les autres qualités gardent, avec fermeté, leurs cours précédents.

Haut-Armagnac, 57-50 à 60; Ténarèze, 62 à 63 fr., pris en partie sur les lieux; Bas-Armagnac, 68 à 72-50, pris sur les lieux. Paris, 17 janvier.

Les 3/6 du Nord, depuis le commencement de l'année, ont donné lieu à bien peu de variations. Le disponible est à 82 fr.: le courant du mois 82 à 82-50; les quatre premiers mois à 82-50; les quatre mois chauds à 82 fr. Le 3/6 du Languedoc en disponible est à 92, 92 fr. l'hect. Le tout en l'entrepôt.

Béziers est arrivé par dépêche à 81 fr. l'hect. pour le disponible.

Les eaux-de-vie donnent lieu à un bon courant d'affaires, principalement sur les marchés de production. L'entrepôt du quai Saint-Bernard fait relativement moins d'affaires; néanmoins les prix y sont fermement tenus.

Les vins nouveaux ne donnent pas encore lieu à un grand mouvement d'affaires, tant à Bercy qu'à l'entrepôt du quai Saint-Bernard: les arrivages par les voies ferrées ont repris quelque importance, mais ils sont nuls à peu près par eau, bien que la navigation soit à peu près libre dans la haute Seine. Les prix des vins de la dernière récolte sont fermes et l'on a remarqué avec satisfaction que les froids vifs qui ont marqué les premiers jours de l'année ont avancé rapidement la clarification des vins,

qui ainsi sont en état de subir les premiers soutirages. C'est la qualité acquise et reconnue qui justifie en partie les prétentions des détenteurs.

Dans nos principaux vignobles du Centre, les affaires n'ont pas encore pris leur essor; mais les propriétaires ou les vigneronns ne se montrent quant à présent guère disposés à faire des concessions. (Moniteur agricole de Bordeaux).

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

28 janvier 1864.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant:			
3 pour 100 .....	66 40	»	» 25
4 1/2 pour 100 .....	95	»	» 40

29 janvier.

au comptant:			
3 pour 100 .....	66 45	»	» 05
4 1/2 pour 100 .....	»	»	» »

30 janvier.

au comptant:			
3 pour 100 .....	66 45	»	» »
4 1/2 pour 100 .....	95 20	»	» 20

THÉÂTRE DE CAHORS

Dimanche, 30 janvier 1864

LES

PAUVRES DE PARIS

Grand Drame en 7 actes

De MM. Edouard Brisebarre et Eugène Nus.

Le Caporal et la Payse

Vaudeville en un acte

De MM. Paul de Kock et Jennin.

Les bureaux s'ouvriront à sept heures. — On commencera à sept heures et demie.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 28 janvier Solaeroup (Jeanne), rue du Mouton.
  - 28 — Malique (François), rue St-Barthélemy.
  - 28 — Tardieu (Joachim), boulevard Nord.
  - 30 — Balitrand (Eugène), rue Daurade.
- Mariages.
- 28 — Barthes (Etienne), domestique, et Fontanel (Michelle-Anne), sans prof.
- Décès.
- 27 — Delcros (François), sans prof. 78 ans; célibataire, rue du Moulin-St-James.
  - 28 — Magot (Guillaume), menuisier, 57 ans, rue Clément-Marot.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

L'abonnement à tous les Journaux se paie par tout d'avance. — Les souscripteurs au JOURNAL DU LOT, dont l'abonnement est expiré, sont invités à nous en faire parvenir le montant. Il va être fait traite sur les retardataires. — Les frais de recouvrement seront à leur charge.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

ROB BOYVEAU LAFFECTEUR

Le ROB végétal du docteur BOYVEAU-LAFFECTEUR, seul autorisé et garanti véritable par la signature GIRAudeau SAINT-GERVAIS, guérit radicalement sans mercure, les affections de la peau, dartres, scrofules, suite de gale, ulcères, accidents de couches, de l'âge critique et de l'acreté des humeurs, les maladies syphilitiques, récentes, invétérées ou rebelles au copahu, au mercure et à l'iode de potassium. — Consultations gratuites, par correspondance, au cabinet du docteur GIRAudeau SAINT-GERVAIS, 12, rue Richer, à Paris. — Chez les pharmaciens et droguistes de France.

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE DEROCQUE SEULE MAISON SPÉCIALE EN FRANCE

SANS ODEUR 55, B<sup>t</sup> SÉBASTOPOL.R.D. Paris.

NI SAVEUR, GARANTIE PURE.

Pêcheries au Nord de la Norvège.

SEUL FOURNISSEUR des Hôpitaux de Paris.

Dépôt chez MM. Bergerol, Vinel, pharmaciens, à Cahors.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE SUR TOUTE SORT D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LEPETIT J<sup>ne</sup>

Rue de la Liberté, à Cahors.

TRAITÉ PRATIQUE COMPLET DES MALADIES

DES VOIES URINAIRES

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent chez l'homme et chez la femme : du langage des gens du monde. — 9<sup>e</sup> édition : 1<sup>er</sup> volume de 900 pages, contenant l'anatomie et la physiologie de l'appareil urinaire, avec la description et le traitement des maladies de vessie, rétrécissement, pierre, gravelle; illustré de 314 FIGURES D'ANATOMIE par le docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; 2<sup>o</sup> Du même auteur : D'UNE CAUSE PEU CONNUE

DÉPUEMENT PRÉMATURÉ

suite d'abus précoces, d'exercès; précédé de considérations sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine. 2<sup>e</sup> édition, 1<sup>er</sup> volume de 600 pages, contenant la description de la maladie, du traitement et de l'hygiène; avec de nombreuses observations de guérison; impuissance, stérilité. Prix de chaque ouvrage : 5 fr. et 6 fr. par la poste, sous double enveloppe; en mandat ou en timbres. Chez l'auteur, docteur JOZAN, 182, rue de Rivoli; Masson, libraire, 26, rue de l'Ancien-ne-Comédie, et chez les principaux libraires. A l'aide de l'un ou de l'autre de ces livres, tout malade peut se traiter lui-même et faire préparer les remèdes chez son pharmacien.

AVIS

M. Séguela, horticulteur, à Cahors, prévient les propriétaires qu'il tient à leur disposition un homme très-expérimenté pour tout ce qui a rapport à la taille des arbres. Longtemps employé dans les jardins d'arboriculture de M. Hardy de Paris, ce tailleur donne aux arbres fruitiers les formes les plus gracieuses et les plus avantageuses pour la fructification. M. Séguela ne doute pas un instant que les propriétaires, amateurs du progrès, en ce qui touche l'arboriculture, ne s'empressent de mettre à profit les connaissances de cet intelligent praticien.

A VENDRE OU A ÉCHANGER

Une Métairie, située à Auti, d'un seul tènement et d'une contenance de 8 hectares, toute propre à la culture du sainfoin, avec Maison d'habitation en pierre de taille.

S'adresser au bureau du Journal du Lot.

Facilités pour le paiement.

AVIS

A CÉDER, DE SUITE, POUR CAUSE DE DÉPART

UN FONDS DE COMMERCE

AVEC BONNE CLIENTÈLE

On donnera toute facilité pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du Journal du Lot.

AVIS aux CULTIVATEURS.

TOPIQUE NORMAND contre le PIËTAIN,

de F. DAVY, pharmacien à Bayeux

GUÉRISON EN 24 HEURES

Prix du Fl. 2 fr. 50 c. avec l'instruction. Dépôt à Cahors ph. Vinel; à St-Céré, ph. Lafon. Autres villes, chez tous les pharm.

C. BERGER

Marchand de Toiles

A CAHORS

A l'honneur d'informer le public, qu'ayant fait l'acquisition de toutes les marchandises du sieur Delmas, marchand de toiles, il se trouve avoir une quantité considérable de marchandise.

Pour en faciliter l'écoulement, il vendra, — malgré la forte hausse, — aux prix anciens.

SÉGUY, J<sup>ne</sup>

PEINTRE et VITRIER

Rue Impériale, 55.

— PRIX RÉDUITS — SOLIDITÉ —

La Pulvérine d'Appert

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infallible. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin de 2 hect. 50. — Par 5 kilos, francé et payables à 3 mois; au-dessous, suivi en remboursement. — A l'usine des Conserves alimentaires, rue de la Mare (Ménilmontant), 75, à Paris.

AVIS

Tilburys à quatre ressorts..... 280  
Jardinières à quatre ressorts..... 280  
Petites voitures, bien finies..... 450  
Tous genres de voitures dans les mêmes conditions de prix. Garantie d'un an. S'adresser à M. SÉVAL, carrossier, sellier, barnacheur, hôtel des Ambassadeurs, à Cahors.

BAYLES J<sup>ne</sup>

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbyte en verre, cristallin, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris; Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibeciers, etc.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.